

Lyon, le 6 novembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISME DU FONCIER SOLIDAIRE MÉTROPOLITAIN : MICHEL LE FAOU DÉSIGNÉ PRÉSIDENT, HÉLÈNE GEOFFROY 1ÈRE VP

Suite à l'adoption de la délibération portant création de l'Organisme du foncier solidaire de la Métropole de Lyon (OFSM) lors du Conseil du 30 septembre, l'OFSM a réuni son assemblée générale constitutive ce lundi 4 novembre. À cette occasion Michel Le Faou a été élu Président et Hélène Geoffroy 1ère Vice-Présidente de cet organisme.

Dans le cadre du Plan d'urgence pour l'Accès au Logement (PUPAL), lancé au printemps dernier par le Président de la Métropole afin de répondre à la problématique liée au prix des logements, l'Organisme de Foncier Solidaire répond à la volonté de mettre en place un outil permettant la production de logements abordables et donnant la capacité aux ménages les moins aisés d'accéder à la propriété plus facilement.

L'OFSM est créé sous la forme associative. L'association comprend 3 collèges :

- Les membres fondateurs : la Métropole, les 3 offices publics de l'habitat (OPH) métropolitains (Est Métropole habitat, Grand Lyon habitat, Lyon Métropole habitat), la Banque des territoires et Action logement;
- Les membres de droit : les communes de la Métropole intéressées par le projet, qui pourront délibérer sur leur adhésion en conseil municipal ;
- Les membres associés : Fédération des professionnels de l'immobilier (FPI), Chambre des notaires, autres banques, bailleurs et promoteurs intéressés par le projet.

Afin de contribuer au lancement de l'activité et des opérations d'accession, **la Métropole apporte à l'association un soutien financier sous forme de dotation initiale** d'un montant de 4M€ en investissement pour la constitution de fonds propres.



Ce dispositif permet d'une part de diminuer le coût pour les ménages accédant, le montant de la charge foncière étant conservé par l'OFS, et d'autre part de maîtriser les prix dans la durée, les prix de revente étant encadrés par un Bail Réel Solidaire (BRS).

Ainsi l'outil OFSM permet de diviser par deux le prix de l'immobilier pour l'acquéreur.

De manière générale, l'offre d'accession abordable ainsi créée le sera à un niveau de prix correspondant à 65 % des plafonds du prêt social location accession (PSLA, produit d'accession sociale) soit :

- 2 780 € TTC/m² sur le centre,
- 2 230 € TTC/m² pour le reste de la Métropole.

Le montant de la redevance que les ménages devront acquitter pour le "loyer foncier" devra se situer aux alentours de 1,5 €/m²/mois sans excéder 2 €.

150 logements seront ainsi produits dans le cadre de ce dispositif pour la première année. À plus long terme, l'OFS métropolitain a vocation à prendre une part plus importante dans la production de logements accessibles à tous.

Contact presse